



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 15 janvier 2019 à 16 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2019-01-189**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 janvier 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 janvier 2019 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2019-01-190**

**Adoption du procès-verbal de la session spéciale adoption budget TNO du 11 décembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale adoption budget TNO du 11 décembre 2018 tel que présenté."

**2019-01-191**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018 tel que présenté."

La ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques -Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Sécurité publique - Aide financière accordée aux municipalités pour les services de police de la Sureté du Québec pour 2019

2019-01-192

**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 10 janvier 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 10 janvier 2019, de 217 240.56 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2019-01-193

**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 10 janvier 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 10 janvier 2019, de 28 633.38 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2019-01-194

**Achat d'immeuble - Autorisation et mandat**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire acquérir les immeubles situés sur les lots 3212983 et 3212984;

ATTENDU l'ensemble des discussions intervenues entre les parties, incluant le rapport de la direction générale du 20 novembre 2018;

ATTENDU l'offre ferme de contre-proposition # CP21270 en date du 16 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise l'achat des immeubles portant les numéros de lot 3212983 et 3212984 appartenant à 9074-9656 Québec inc. pour un montant de 900 000 \$, plus taxes applicables;

QUE le Conseil autorise monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, l'acte de vente et les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à l'achat desdits immeubles;

QUE le Conseil autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à payer entièrement lors de la signature de l'acte de vente, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables, à 9074-9656 Québec inc.;

QUE le Conseil de la MRC mandate Me Anne-Marie Poudrier, notaire, afin de procéder à la transaction en vue de l'achat desdits immeubles;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans les postes budgétaires suivants :

- « MRC – Excédent de fonctionnement affecté – Réaménagement de la MRC » 475 000 \$;
- « TNO Lac Walker – Excédent de fonctionnement affecté – Développement économique » 180 000 \$;
- « MRC – Excédent de fonctionnement non affecté » pour le résiduel.

2019-01-195

**Octroi du contrat - MRC-2019-01 SERVICE PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES) PHASE 1**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a effectué une promesse d'achat pour faire l'acquisition du 1152 et du 1166, boulevard Laure et que cette promesse d'achat est conditionnelle à la réalisation d'une étude environnementale de site - Phase 1

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a procédé à des demandes de prix par invitation.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour MRC-2019-01 Service professionnels pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase 1 est octroyé à l'entreprise Englobe et ce, au montant de 3 500 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire MRC - Honoraires professionnels;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2019-01-196

**Nomination du représentant de la MRC de Sept-Rivières à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Sept-Rivières pour l'unité d'aménagement 09471**

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a, selon la Loi sur l'aménagement durable des forêts, créé des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour chacune des unités d'aménagement (UA);

ATTENDU QUE les TGIRT ont comme mandat de collaborer avec le MFFP dans l'élaboration, pour chaque UA, des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO) et, plus précisément, d'identifier les enjeux propres à chaque UA, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir de mesures d'harmonisation des usagers;

ATTENDU QUE la TGIRT de Sept-Rivières couvre l'UA 09471;

ATTENDU QU'un siège est réservé pour un représentant de la MRC de Sept-Rivières sur cette TGIRT et que la MRC y est représenté depuis 2010;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a coordonné et animé la TGIRT en vertu de la signature du PADF 2016-2018;

ATTENDU QU'il a été décidé de confier la coordination et l'animation de la TGIRT à la MRC de Manicouagan en vertu du nouveau PADF 2018-2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la MRC de Sept-Rivières sur la TGIRT;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme monsieur Philippe Gagnon, aménagiste et directeur général adjoint, à titre de représentant de la MRC de Sept-Rivières sur la TGIRT de l'unité d'aménagement 09471.

2019-01-197

**Octroi du contrat - Conception et impression d'une carte des secteurs de collecte de la ville de port-cartier**

ATTENDU l'offre de service # 002221 de MAP DESIGN en date du 7 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour la conception et impression d'une carte des secteurs de collecte de la ville de Port-Cartier est octroyé à l'entreprise MAP DESIGN et ce, au montant de 695.40 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire MRC de Sept-Rivières - PGMR - Sensibilisation;

QUE la MRC soit remboursée par la ville de Port-Cartier pour ce contrat avec MAP DESIGN;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2019-01-198

**Octroi du contrat - Contrat de service aide-mémoire collecte 2019**

ATTENDU l'offre de service # 002220 de MAP DESIGN en date du 19 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat de service pour la conception et l'impression de l'aide-mémoire pour les collectes 2019 est octroyé à l'entreprise MAP DESIGN et ce, au montant de 3 013.40 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire MRC -PGMR -SENSIBILISATION;

QUE la MRC facture chacun des partenaires en fonction du nombre de copies produites;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2019-01-199

**Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail telle que présentée."

2019-01-200

**Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'un projet d'utilisation de matières résiduelles fertilisantes pour la restauration du couvert végétal de sablières et entente avec les municipalités partenaires génératrices de ces matières résiduelles**

ATTENDU QUE le *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020* de la MRC de Sept-Rivières (PGMR) prévoit le recyclage de 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;

ATTENDU QUE les boues municipales représentent un apport considérable de matières organiques lors des vidanges périodiques des étangs aérés;

ATTENDU QUE les activités d'épandage de matières résiduelles fertilisantes telles que les boues à titre d'amendement au sol sont peu communes sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'à cet effet, le plan d'action du PGMR prévoit la réalisation de projets de restauration de lieux dégradés par le biais du recyclage des boues municipales (mesure 14B);

ATTENDU QUE les municipalités génératrices de ces matières fertilisantes sont responsables de développer et de mettre en œuvre ces projets de restauration;

ATTENDU QUE la responsabilité de la MRC à cet égard concerne la réalisation d'un inventaire des sites potentiels de même que leur analyse préliminaire, le tout en partenariat avec les municipalités;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est délégataire de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la MRC est responsable, dans le cadre de cette délégation, de la restauration des sablières et gravières à utilisation non exclusive;

ATTENDU QUE cette obligation de restaurer implique uniquement des activités de régalaie et de restauration de la couverture végétale du sol des sites exploités;

ATTENDU QUE la MRC souhaite intégrer à ses projets de restauration l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes afin de contribuer à la fois à l'atteinte des objectifs de son PGMR et à ses obligations de gestionnaire de sablières;

ATTENDU QUE la MRC a ciblé des sablières propices à la réalisation de projets de restauration partielle et qu'un plan de restauration environnemental concernant ces sites a été élaboré afin d'inclure l'apport de matières résiduelles fertilisantes;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation doit être transmise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de permettre la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation d'un projet d'utilisation de matières résiduelles fertilisantes pour la restauration du couvert végétal de sablières;

QUE la MRC de Sept-Rivières agira uniquement à titre de gestionnaire des sablières dans le cadre de ce projet;

QUE la mise en œuvre du projet, incluant entre autres la vidange des boues, le transport des matières fertilisantes nécessaires au mélange, l'épandage de ces matières de même que le suivi environnemental subséquent, soit confiée aux municipalités génératrices des matières résiduelles fertilisantes partenaires dans le projet;

QU'un protocole d'entente soit conclu entre la MRC et la ou les municipalités participantes avant la réalisation du projet afin de définir les responsabilités de chaque partie.

**2019-01-201**

**Adoption du règlement N° 01-2019 Règlement décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac Walker pour l'année 2019**

ATTENDU QU'un avis de motion et une demande de dispense de lecture ont été déposés le 11 décembre 2018 par le préfet suppléant et maire de la ville de Port Cartier, monsieur Alain Thibault.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 01-2019 Règlement décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac Walker pour l'année 2019."

2019-01-202

**Ressources humaines - Ajustement d'échelons**

ATTENDU QUE la politique des ressources humaines 2014-2016 prévoyait qu'une personne qui n'a pas atteint le maximum de l'échelle salariale peut bénéficier d'une progression de +1 échelon pour une formation supérieure aux exigences, après évaluation de la direction;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Vigneault, technicien en gestion du territoire, a débuté pendant cette période un certificat en administration et a déposé le 8 janvier 2019 un document démontrant la réussite du certificat;

ATTENDU QUE la MRC désire reconnaître la formation continue supérieure aux exigences lorsqu'elle est liée directement à l'emploi qu'exerce l'employé qui met à profit ses connaissances d'études supérieures au service de l'organisation;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette reconnaissance, l'employé ne doit pas l'avoir déjà reçue, soit à l'embauche ou pendant ses années de services.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières reclasse monsieur Jean-François Vigneault, technicien en gestion du territoire, à la classe 3 échelon 10, suite à l'obtention de son certificat en administration de l'UQAC;

QUE cette modification entre en vigueur le 7 janvier 2019

2019-01-203

**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 15 janvier 2019 soit levée à 16 h 43."



Réjean Porlier  
Préfet



Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier  
Préfet



# ANNEXE A

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 10 JANVIER 2019**

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de janvier 2019 .....	10 120.79 \$
<b>2. ALAIN THIBAUT</b>	
Réf. : -Déplacement pour sessions MRC du 11 décembre 2018.....	65.80 \$
<b>3. MARIE CORBEY</b>	
Réf. : -Déplacement pour sessions MRC du 11 décembre 2018.....	65.80 \$
<b>4. RÉJEAN PORLIER</b>	
Réf. : -Frais de voyage, Ottawa 26 novembre 2018.....	1 105.11 \$
<b>5. CAROLINE CLOUTIER</b>	
Réf. : -Déplacements et autres novembre et décembre 2018.....	95.80 \$
<b>6. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour décembre 2018.....	38.46 \$
<b>7. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour décembre 2018.....	24.00 \$
<b>8. ÉRIC LANGLOIS</b>	
Réf. : -Frais de déplacement et repas pour le 6 et 13 décembre 2018.....	181.60 \$
<b>9. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour décembre 2018.....	9 430.32 \$
<b>10. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour décembre 2018.....	17 872.81 \$
<b>11. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour décembre 2018.....	477.14 \$
<b>12. AON HEWITT</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, décembre 2018.....	7 544.04 \$
<b>13. PME+</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour janvier 2019 (L'Union-Vie).....	5 821.32 \$
<b>14. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de janvier 2019.....	3 375.39 \$
<b>15. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais cellulaires pour décembre 2018.....	116.60 \$
<b>16. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Delta Québec; frais divers assemblée des MRC.....	879.94 \$
Réf. : -Survey monkey; écopatrouille.....	37.00 \$
Réf. : -Bureau en gros; achat divers pour système visio-conférence.....	57.48 \$
Réf. : -Super C; achats divers bureau.....	17.97 \$
Réf. : -Bureau en gros; achat cadeau reconnaissance C.Bouchard (10 ans).....	100.00 \$
Réf. : -Jean Coutu; cartes divers.....	11.48 \$
<b>17. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, décembre 2018.....	25.00 \$
<b>18. PÉTROLES IRVING</b>	
Réf. : -Essences camion décembre 2018.....	85.93 \$

<b>19. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 <sup>er</sup> janvier 2019.....	36.19 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 janvier 2019.....	102.12 \$
Réf. : -Encre pour timbreuse.....	382.87 \$
<b>20. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour décembre 2018.....	125.74 \$
<b>21. TELUS QUEBEC</b>	
Réf. : -Services du 10 décembre 2018 au 9 janvier 2019.....	43.24 \$
<b>22. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Remboursement billet d'avion, Réjean Porlier (Ottawa).....	682.25 \$
<b>23. ÉDITIONS YVON BLAIS</b>	
Réf. : -Loi aménagement urbanisme annoté, mise à jour #43.....	223.34 \$
Réf. : -Loi aménagement urbanisme annoté, mise à jour #44.....	57.80 \$
<b>24. PROMOTEK</b>	
Réf. : -Rapports septembre et octobre 2018.....	1 072.09 \$
<b>25. BELL MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 décembre 2018).....	34.50 \$
<b>26. TRANSUNION DU CANADA</b>	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, novembre et décembre 2018.....	129.23 \$
<b>27. OLIVIER CHRYSLER SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Changement d'huile Camion Dodge Ram.....	97.68 \$
Réf. : -Entretien et réparations Camion Dodge Ram.....	2 383.82 \$
<b>28. CAFÉ CHEZ SOPHIE</b>	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	5 000.00 \$
<b>29. 9000-2726 QUÉBEC INC.</b>	
Réf. : -Repas souper de Noël du 14 décembre 2018.....	1 387.33 \$
<b>30. MADAME HÉLÈNE D'AMOURS</b>	
Réf. : -Services rendus, Assemblée des MRC de la CN.....	1 660.00 \$
<b>31. ADGMRCQ</b>	
Réf. : -Inscription A.Lapierre, formation 31 janvier 2019.....	258.69 \$
<b>32. MRC DE MANICOUAGAN</b>	
Réf. : -Participation au soutien en secrétariat, Assemblée des MRC.....	1 039.00 \$
<b>33. CHAMBRE DE COMMERCE DE PC</b>	
Réf. : -Cotisation 2019.....	350.00 \$
<b>34. COGECO CONNEXION</b>	
Réf. : -Frais pour janvier 2019.....	62.08 \$
Réf. : -Frais pour décembre 2018, ajustement.....	3.45 \$
<b>35. PG SOLUTIONS</b>	
Réf. : -Contrat entretien et soutien applications 2019, Syged.....	2 920.36 \$
Réf. : -Contrat entretien et soutien applications 2019, Megagest.....	11 457.26 \$
<b>36. BMO GROUPE FINANCIER</b>	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, décembre 2018.....	28.74 \$
<b>37. VOYAGES TOUR MONDE INC</b>	
Réf. : -Billet d'avion A.Lapierre.....	516.99 \$
<b>38. GROUPE ULTIMA</b>	
Réf. : -Assurances générales, cadres et dirigeants pour 2019.....	10 655.00 \$
<b>39. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX</b>	
Réf. : -Versement du 7 janvier 2019, tel entente.....	82 500.00 \$
<b>40. LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE</b>	
Réf. : -Abonnement annuel 2019.....	632.36 \$

<b>41. CTASI INC.</b>	
Réf. : -Contribution Interbus, novembre et décembre 2018.....	13 500.00 \$
<b>42. FQM</b>	
Réf. : -Adhésion 2019.....	1 700.22 \$
<b>43. JURISMEDIA INC.</b>	
Réf. : -Renouvellement abonnement, Gestionnaire de prêts Margill.....	862.31 \$
<b>44. PAGES JAUNES</b>	
Réf. : -Facturation Décembre 2018.....	113.66 \$
<b>45. MAP DESIGN</b>	
Réf. : -Projet web annuaire.....	2 155.78 \$
Réf. : -Remerciements aux partenaires Écopatrouille.....	183.96 \$
Réf. : -Modernisation sites web MRC et Écopatrouille.....	4 139.10 \$
<b>46. MONSIEUR RONALD HARBOUR</b>	
Réf. : -Subvention SHQ-PAD.....	11 400.00 \$
<b>47. GLOBALSTAR</b>	
Réf. : -Frais utilisation téléphone satellite, 2019.....	896.81 \$
<b>48. JOURNAL LE NORD-CÔTIER</b>	
Réf. : -Avis public, MRC, vœux année 2019.....	195.46 \$
Réf. : -Avis public, Écopatrouille, remerciements partenaires 2018.....	701.35 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>217 240.56 \$</b>

# ANNEXE B

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**TNO LAC-WALKER AU 10 JANVIER 2019**

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour janvier 2019.....	16 389.00 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public pour novembre 2018.....	642.60 \$
<b>3. GROUPE ENVIRONEX</b>	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, décembre 2018.....	448.65 \$
<b>4. CONSEIL INNU TAKUAIKAN</b>	
Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, décembre 2018.....	1 761.75 \$
<b>5. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Réception de matières recyclables, novembre 2018.....	98.85 \$
<b>6. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Cueillette matières déposées, novembre 2018.....	274.27 \$
<b>7. GROUPE ATTRACTION RADIO</b>	
Réf. : -Avis reports collectes Lac Daigle (tempête).....	375.98 \$
<b>8. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES</b>	
Réf. : -Contrat de déneigement, pourtour du lac daigle, vers. #3.....	6 883.17 \$
Réf. : -Contrat de déneigement, 1.7 KM, vers. #3.....	1 431.72 \$
<b>9. PG SOLUTIONS</b>	
Réf. : -Comptes de taxes, reçus, rappels de taxes-factures.....	327.39 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>28 633.38 \$</b>